



Profession de foi de la CGT Educ'action

La CGT, notamment par l'action de ses élu·es, combat depuis la réforme les dérives prévisibles de la mastérisation aux côtés des étudiant·es et des stagiaires.

Elle défend l'accès à une formation de qualité pour tous dans le respect des statuts des fonctionnaires stagiaires. Elle revendique **une préparation au concours accessible à tous et à toutes qui ne soit pas adossée à un diplôme**. Elle oppose depuis le début, à la mastérisation, un **recrutement à Bac +3 avec deux années de véritable formation sanctionnées sans partiels par un Master 2**. Elle refuse l'intégration des INSPE dans l'université car elles doivent être des lieux de formation de professionnels et non d'études.

Au sein des différentes instances de l'INSPE ses élu·es, stagiaires ou étudiants, lauréat·es ou non lauréat·es, s'engagent à se battre :



des moyens à la hauteur des besoins des usager·ères pour se former gratuitement et dans de bonnes conditions : alors que les universités françaises sont en déficit record depuis la mise en place de la loi LRU, les suppressions de personnel pèsent sur les INSPE, entraînant de nombreux dysfonctionnements dont les usager·ères sont victimes. La gratuité est un enjeu colossal : elle est la garante de l'égalité entre les citoyen·nes.



une formation adaptée aux besoins : les contenus de la formation ne sont pas adaptés à des personnels entrant dans le métier. L'insuffisance de liens avec la pratique met en difficulté les stagiaires qui sont de plus en plus souvent poussé·es à la démission ou inquiété·es par des procédures d'alerte qui ne sont pas toujours justifiées. La reconnaissance des parcours professionnels antérieurs est un autre moyen d'adapter la formation aux besoins.



défendre clairement les stagiaires en tant que fonctionnaires : il est inadmissible que des personnels recrutés sur concours, titulaires des diplômes requis, soient encore considérés comme des étudiants en étant « conviés », par exemple, à des formations pendant les vacances ou en étant obligés de repasser un master 2 lorsqu'ils en ont déjà un. L'affectation des lauréat·es dans l'académie doit prendre en compte la situation familiale de chacun·e.



la réouverture de préparations aux concours indépendantes du master : le choix du gouvernement a été de recruter à bac +4 les futur·es enseignant·es, une décision très contestable car génératrice d'une plus grande sélection sociale. Les personnes qui le souhaitent doivent avoir accès à une préparation au concours indépendante du Master et le concours doit être coûte que coûte préservé.



les partiels, le mémoire actuel et les contrôles continus pour les M2 lauréat·es : après le concours, les études sont terminées ! Place à la formation et à l'accompagnement pour permettre à chacun·e de se concentrer sur son futur travail et non sur la validation de modules à l'utilité très discutable. Le mémoire est quant à lui beaucoup trop lourd dans le cadre d'une année déjà très chargée. La validation de l'année par la présence effective aux heures de formation suffit amplement !